

Nice, le 3 septembre 2019

Marie GALENA
Inspectrice d'Académie - IPR EVS

Jean Baptiste REBIERE
Inspecteur d'Académie - IPR EVS

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation
Les professeurs-documentalistes

S/C

Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement

S/C

Messieurs les Directeurs Académiques
des Services de l'Éducation Nationale



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Service Académique
de l'Inspection
Pédagogique
SAIP**

**Affaire suivie par :
Marie Galena
Jean-Baptiste Rebiere
IA-IPR EVS**

**Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mél.
ipr-ia@ac-nice.fr**

**53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2**

Objet : lettre de rentrée des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation

En ce début d'année scolaire, nous tenons tout particulièrement à adresser un message de bienvenue à toutes celles et tous ceux qui font leur première rentrée au sein de l'académie de Nice. Riche de sa diversité géographique et culturelle, notre académie présente une grande variété de contextes d'exercice avec des atouts, des besoins spécifiques et de beaux enjeux à relever.

A l'adresse des lauréats des concours, nous présentons toutes nos félicitations. Faire le choix du service public et de la mission d'enseignement et d'éducation, c'est se destiner à exercer des tâches aussi passionnantes qu'exigeantes. Nous leur assurons de notre soutien pour cette année de formation en lien avec leurs tuteurs qui les accompagneront dans la découverte de leurs missions. Que ces derniers en soient ici remerciés.

Enfin, nous tenons à souligner l'engagement auprès de nos élèves des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes en poste dans l'académie et la qualité du travail qu'il ont accompli au cours de l'année 2018-2019 comme nous avons pu l'observer notamment au travers des rendez-vous de carrière.

S'agissant **des orientations et des priorités pour l'année 2019-2020**, cette rentrée s'inscrit dans le cadre de **la loi pour une école de la confiance** qui a été promulguée au journal officiel le 28 juillet 2019. Parmi les nouvelles mesures qui viennent d'être adoptées, on notera la création d'un **service public de l'École inclusive (Pial)** et l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans.

Par ailleurs, les réformes et les mesures engagées depuis 2017 seront poursuivies et feront l'objet de toute votre attention :

-**la réforme du lycée** verra sa mise en application avec la mise en œuvre des nouveaux programmes, le choix des enseignements de spécialité en LGT et la transformation de la classe de seconde organisée par parcours de métiers dans la voie professionnelle. L'**accompagnement des élèves** dans leur parcours de formation, l'aide à **l'orientation** et les **apprentissage de l'oral** sont



2 / 3

des domaines qui doivent être renforcés et dans lesquels les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes trouveront toute leur place.

- L'accompagnement scolaire reste un élément incontournable en faveur de la réussite des élèves. Le dispositif **Devoirs faits en collège** qui participe à la réduction des inégalités d'accès au savoir doit être soutenu et amplifié en mettant l'accent notamment sur la métacognition. Rappelons qu'apprendre à apprendre est décisif pour la réussite des apprentissages.

-La lutte contre le **décrochage scolaire** et le développement de la **persévérance scolaire** restent une priorité gouvernementale et académique.

- Le **développement des internats** sera poursuivi dans le cadre de la nouvelle politique publique de l'internat. Trois grandes catégories d'internat seront tout particulièrement développées dans le cadre **d'une procédure de labellisation et d'appel à projet qui pourra être lancée en décembre 2019** : les résidences à thèmes, les nouveaux internats d'excellence de quartiers et les internats de campus pro.

- La généralisation de **l'éducation au développement durable** entre dans une nouvelle phase, EDD 2030. Après un dialogue avec les lycéens du CNVL, 8 axes ont été dégagés. Il s'agira notamment de favoriser l'engagement des instances de **démocratie collégienne et lycéenne** au service du développement durable. Plusieurs types d'actions pourront être menés et notamment la réalisation dans chaque établissement d'une action pérenne en faveur de la biodiversité et l'élection par établissement d'un binôme paritaire d'éco-délégués parmi les membres du conseil de vie collégienne/lycéenne et d'un éco-délégué par classe.

Sous l'autorité de votre chef d'établissement, dans le cadre de la **politique documentaire et de la politique éducative de l'EPL**, en tant que professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation, chacun dans vos domaines de compétence et respect de vos spécificités, vous apportez une contribution essentielle à l'élaboration de projets conduisant à la réalisation des objectifs pré-cités.

S'agissant de **notre académie**, le **bilan du projet académique 2015-2019** a été réalisé après un appel à contribution et mis en ligne sur le site académique. Dans l'attente de l'écriture du nouveau projet, des perspectives ont été dressées pour 2020-2024.

Parmi ces pistes, nous attirons plus particulièrement votre attention sur le **climat scolaire** et le **vivre ensemble** au travers de deux axes qui ont été relevés :

-**Favoriser le bien-être des élèves** en luttant contre le harcèlement et toutes les formes de violence ou discriminations, en améliorant les lieux de vie, en renforçant la coopération constructive avec les parents et plus généralement en activant les différents leviers relatifs à la **démarche climat scolaire**.

-Permettre à chaque élève de **devenir citoyen de demain** en s'inscrivant dans le collectif, en s'engageant dans des projets au service d'autrui et portant **les valeurs de la République**.

Par ailleurs, **innover au service de la réussite des élèves** reste un enjeu permanent. L'académie soutient et accompagne les projets notamment par l'action du pôle Académique de Soutien à l'Innovation et à l'Expérimentation (PASIE). Sous l'égide des chefs d'établissement, les EPLE sont riches d'actions qui méritent d'être valorisées et partagées.

Très prochainement, le site des CPE « **AZURNET CPE** » sera mis en service. A travers ses différentes rubriques, il sera possible de mutualiser les nombreux projets de qualité favorisant **l'engagement** des élèves menés par les conseillers principaux d'éducation dans les



3 / 3

établissements. Nous les encourageons vivement à ne pas hésiter à faire connaître par ce biais leurs actions qui témoignent de leur investissement au quotidien.

Dans le champ de l'innovation, les professeurs documentalistes sont des partenaires incontournables. Le dispositif **des Traam** auxquels ils participent depuis des années est un exemple de laboratoire d'expérimentation pédagogique. En 2018-2019, dans le cadre des TRAAM EMI une réflexion a été menée sur la thématique du jeu et des productions diversifiées ont vu le jour notamment sur le thème de **l'identité numérique** ou encore de **l'orientation**. Nous vous invitons à les découvrir ou à les redécouvrir sur le site **AZURDOC**. L'acquisition d'une **culture informationnelle** prenant en compte l'évolution des pratiques des élèves reste plus que jamais cruciale dans une perspective de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, **les réunions de bassins** restent aussi bien évidemment un moyen d'échanger sur les pratiques et de se constituer en communauté apprenante. Nous trouvons là l'occasion de remercier une nouvelle fois tous les coordonnateurs de bassin sans qui le dispositif n'aurait pu s'inscrire dans la durée.

Les enjeux à relever nécessitent une réflexion commune de tous les personnels engagés dans la mission éducative et pédagogique. Nous savons pouvoir compter sur vous pour jouer pleinement votre **rôle de conseil** dans le cadre de votre expertise professionnelle au sein de la communauté éducative et tout particulièrement dans les instances de réflexion des EPLE.

Avec Madame THIERY et Monsieur MARTINI, chargés de mission respectivement auprès des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation, nous vous souhaitons une excellente rentrée 2019.

Marie GALENA

Jean Baptiste REBIERE